

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL109

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'être armé »,

les mots :

« de port d'arme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.